



Compte rendu du conseil municipal du 1^{er} avril 2010

Présents : ADELL JM - BARDOU G – BEDOS D - BONVALET D – CAZENAVE M – ESTEBAB P - GOUTY M - GUILHAUMON JM – JAFFUEL C – MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL – REVEL M

Procurations :

MARTIN R a donné procuration à PIOCH JL

Absente : BERRETTE S

Monsieur le Maire soumet au vote le compte rendu du conseil du 17 février 2010 adressé par internet. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce compte rendu.

I Vote des subventions aux associations

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les subventions aux associations de Neffiès et extérieur pour l'année 2010. Pour 2010, l'Association « Les Ecureuils » (association des parents d'élèves) a demandé une subvention complémentaire de 1200 € pour le carnaval, et les Voix de la Resclauze une subvention annuelle de 880 € pour ses frais de fonctionnement. L'année dernière, la subvention attribuée aux Ecureuils était de 2 000 € et celle des Voix de la Resclauze de 400 €. Le carnaval avait été organisé par le Parpailhol, et une subvention exceptionnelle de 500 € lui avait été attribuée.

Pour 2010, Monsieur le Maire propose de reconduire les subventions de 2009, de donner 500 € pour l'organisation du carnaval aux Ecureuils, et 50 € supplémentaires aux Voix de la Resclauze.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces subventions.

II Vote des taux d'imposition

Monsieur Bedos présente le montant des rentrées fiscales prévues pour l'année 2010. En maintenant les taux d'imposition de 2009 pour la taxe foncière (bâti et non bâti), taxe d'habitation, les rentrées fiscales de 2010 seraient de 318 961 €, soit une augmentation de 19 981 € par rapport à 2009. Les taux de 2009 étaient les suivants : 16.11 % pour les taxes d'habitation, 20.87 % pour la taxe foncière bâti et 80.04 % pour la taxe foncière non bâti.

En période de crise, Monsieur Bedos propose au conseil de ne pas faire d'augmentation des taux pour 2010. Il précise qu'en 9 ans, le conseil municipal n'a augmenté les taux qu'une seule fois.

Le conseil municipal à l'unanimité maintienne les taux de 2009 pour 2010.

III VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009, DES COMPTES DE GESTION 2009 DU RECEVEUR MUNICIPAL ET AFFECTATION DES RESULTATS DE L'ANNEE 2009 : COMMUNE ET SPEA.

Monsieur Bedos effectue la présentation des comptes administratifs. Il précise que les comptes administratifs correspondent aux comptes de gestion présentés par le percepteur de Pézenas.

Il en ressort les résultats suivants :

1) Commune

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 105 957.04 € et un excédent d'investissement de 278 557.45 €.

2) SPEA

Il apparaît un excédent de fonctionnement de 37 683 € et un excédent d'investissement de 165 346.62 €

Monsieur Bedos propose d'affecter les résultats de fonctionnement de la manière suivante : pour la commune 65 000 € en recettes d'investissement et 40 957.04 € en recettes de fonctionnement et pour le SPEA d'affecter l'intégralité de la somme 37 683 € en recettes de fonctionnement.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte les comptes administratifs 2009, les comptes de gestion 2009, et l'affectation de résultats.

IV Vote des Budgets de la commune et du SPEA pour 2010

Monsieur Bedos présente au conseil municipal le budget 2010 de la commune et du SPEA. Il précise que les grandes lignes budgétaires ont été présentées lors de la réunion de la commission des finances du 30 mars 2010.

- **Commune** : Dépenses et recettes : Fonctionnement : 811 192.18 € / Investissement : 1 894 600 €. Par rapport à l'an dernier, un budget sensiblement identique. En dépenses d'investissement qui concernent les travaux, la restauration de pont du Chemin de Vailhan pour un montant de 80 000 € a été inscrite pour 2010.
- **SPEA** : Dépenses et recettes : Fonctionnement : 200 597.48 € / Investissement : 860 029.87 €. Pas de grande modification par rapport au budget de 2009 : les dépenses principales restent celles du forage. Pour le

financement de ces travaux, une augmentation du tarif de l'eau sera effectuée comme l'exige l'Agence de l'Eau ainsi qu'un prêt.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces budgets.

V Accessibilité des handicapés : choix du bureau de contrôle

Monsieur le Maire dit au conseil municipal que la loi impose aux communes de choisir un bureau de contrôle pour établir un diagnostic d'accessibilité aux personnes handicapées pour les bâtiments communaux : salle polyvalente, salle des fêtes, école, mairie, église.

Il présente au conseil municipal les propositions suivantes :

Bureau Véritas : montant 1 400 € ht - Socotec : montant 2 000 € ht - Apave : montant 1 400 € ht. Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir le bureau Véritas qui vérifie les installations électriques de la commune.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le choix du Bureau Véritas.

VI Marché complémentaire : école et restaurant scolaire

Monsieur le Maire présente les marchés complémentaires des entreprises Brault et Roq'Alu pour la création d'un restaurant scolaire et l'aménagement de l'école.

Pour l'entreprise Brault, ce sont des travaux de réfection de l'ancienne cour, de réfection des réseaux, pour un montant de 33 706.00 € ht. Pour l'entreprise Roq'Alu, c'est la mise en place de volets roulants à l'ancien bâtiment, pour un montant de 6 828.00 € ht.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces marchés.

VII Questions diverses

1) Rapport 2009 sur la qualité de l'eau et de l'assainissement

Monsieur Bardou présente le rapport 2009 sur la qualité de l'eau et de l'assainissement. Les analyses d'eau attestent de la bonne qualité bactériologique de l'eau distribuée. Les bassins d'eau potable fonctionnent correctement.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce rapport.

2) Changement du photocopieur de la mairie

Monsieur le Maire dit au conseil qu'il faut changer le photocopieur de la mairie et présente les 2 propositions de DIGIT ET MRB BUREAUTIQUE. Actuellement, la maintenance du photocopieur de la mairie est confiée à Digit et celle de l'école à MRB BUREAUTIQUE.

- Société DIGIT : copieur Konica Minolta laser

Loyer 135 € + 40 € engagement + coût de la copie noire 0.0089 € pour 3750 copies, soit un montant total de 208.38 € HT par mois – COULEUR : 0.085 € ht

- Société MRB REPRO BUREAUTIQUE : copieur TRIUMPH-ADLER marque TA DCC 2725

Loyer 135 € + coût copie noire 0.0079 € (pour 3750 copies), soit un total de 164.62 € par mois - COULEUR : 0.075 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité choisit la société la moins chère MRB BUREAUTIQUE, ce qui permet une économie mensuelle de 43.76 €.

3) Repas course « Courir à Neffiès » pour les bénévoles

Monsieur le Maire propose au conseil d'offrir le repas aux bénévoles et de maintenir le repas aux coureurs et villageois à 15 €.

Le conseil municipal adopte ce tarif à l'unanimité.

4) Indemnisation des heures du personnel pour les élections régionales

Monsieur le Maire informe le conseil que 2 agents communaux ont travaillé le dimanche 14 et 21 mars 2010 pour les élections régionales. Il convient de rémunérer ces agents au prorata des heures effectuées au taux horaire du dimanche

Le conseil municipal à l'unanimité adopte cette rémunération.

5) Installation d'une tonnelle au café

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la demande du Bistrot « L'Escampette ». Afin d'exploiter la terrasse le midi, le propriétaire souhaite l'abriter du soleil par l'implantation d'une tonnelle démontable de fer et de canisse de 9 m x 2.50 m, face au café, côté rampe, sur le domaine communal.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise l'implantation de la tonnelle du 1^{er} avril 2010 au 30 septembre 2010 et souhaite que cette demande soit renouvelée chaque année.

VIII Informations

Monsieur le Maire dit au conseil que l'association « Nos P'tites Mains de Neffiès » lui a demandé l'autorisation d'organiser le marché des créateurs le vendredi soir sur la place Jean Jaurès de 17 h à 21 h, toutes les semaines, à compter du vendredi 2 avril 2010 jusqu'au 30 septembre 2010.

Monsieur le Maire a donné son accord pour ce marché, car c'est une bonne initiative qui permettra aux créateurs de vendre leurs produits et aux villageois de les découvrir.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h 45.